



Travaux de voirie - passage fibre

Par Tanaisdu62

Bonjour,
j'habite un lotissement récent. La fibre arrive mais avec 2 voisins, nous avons appris que le réseau souterrain (viabilisation) ne nous permettait pas d'être raccordé.

Des travaux doivent être envisagés.

Ces travaux doivent être à la charge de qui ? La commune ? le lotisseur ? l'opérateur ? Il y a eu une rétrocession de la voirie du lotisseur vers la commune mais cela concerne-t-il ce type de travaux ?

Merci

Par ESP

Bonjour
Vous évoquez la viabilisation, donc à votre limite ?

La solution de passer en aérien a-t-elle été évoquée ?

Par Tanaisdu62

il s'agit d'un premier branchement. L'ensemble de la voirie pour accéder à mon terrain est viabilisée. Sauf en téléphonie, réseau inexistant. pas d'aérien possible, tout en souterrain..
c'est donc la partie en voirie qui est concernée.

Par ESP

Selon l'Ariase, le réseau local de fibre optique s'arrête devant les habitations. Les travaux d'installation de la fibre optique dans une maison démarrent donc dans la rue. Tout commence au niveau de la chambre télécom, où arrive le réseau téléphonique et ADSL, ainsi que les câbles optiques qui desservent le quartier. C'est là que se situe le Point de Branchement Optique. En fonction des infrastructures existantes, il se situe sous la voirie, le cas de figure le plus fréquent, ou en aérien sur un poteau.

[url=https://blog.ariase.com/box/dossiers/installation-fibre-optique-maison?hs_amp=true#]https://blog.ariase.com/box/dossiers/installation-fibre-optique-maison?hs_amp=true#[/url]

Par Tanaisdu62

le problème c'est que sous la voirie, il n'y a pas de chambre de télécom vers nos 3 logements..seul moyen d'être raccordé.. Donc qui doit payer ces travaux ?

Par ESP

Vous êtes sur un site juridique avec une question technique..

Il faut voir sur la chambre la plus proche. Les techniciens ont une route optique. Ils savent sur quel PB se brancher, et où se brancher dans le PM. Ça s'arrête là.

Après pour le cheminement du PB jusqu'à l'intérieur de la maison, ils doivent se débrouiller.

Par Tanaisdu62

je me suis probablement mal exprimé..ma question n'est pas trop technique..

la solution aérienne n'est pas envisageable car toutes les rues aux alentours sont en souterrain. Les premiers logements en entrée du lotissement ont bien une chambre technique sur le trottoir. Il y a juste nos 3 dernières maisons qui ne sont pas accessibles..

Aussi, ma question est : qui doit être en charge de ses travaux de voiries ? de viabilisation ? Mon lotisseur, la commune ou l'opérateur ?